

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le

ID : 083-288300411-20240110-A_2024_21-AR



ARRETE N° 2024-21

**Annulant et Remplaçant l'arrêté n° 2023-553 du 14 décembre 2023
Portant désignation des membres du jury
A l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
Par avancement de grade - session 2024
Pour le compte de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,**

Nous, Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
Maire de LA CRAU,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2023-148 du 18 avril 2023 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par avancement de grade, session 2024, pour le compte de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 2023-178 du 15 mai 2023 fixant les modalités des dossiers d'inscriptions de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par avancement de grade, session 2024, pour le compte de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 2023-548 du 14 décembre 2023 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par avancement de grade, session 2024, pour le compte de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 2023-553 du 14 décembre 2023 portant désignation des membres du jury à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par avancement de grade, session 2024, pour le compte de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

Considérant le recensement effectué auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics du VAR,

Considérant le recensement des besoins régionaux pour l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et qu'au regard de l'importance des demandes et de leur répartition géographique, il apparaît que les Centres de Gestion mobilisent leurs moyens pour organiser ce concours sur le périmètre régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Vu la liste des membres des jurys de concours et examens d'accès à certains grades de la Fonction Publique Territoriale établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR au titre de l'exercice 2024,

Vu le tirage au sort effectué lors de la CAP du 5 décembre 2023 de catégorie C, du représentant du personnel faisant partie du jury de l'examen professionnel,

ARRETONS

ARTICLE 1 : La composition du jury est définie à l'article 5 du décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

La liste des membres du jury à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par avancement de grade - session 2024 est établie comme suit ;

Collège des élus :

- Monsieur FUMAZ Alain, Adjoint au Maire délégué à la stratégie locale de la sécurité, Mairie de LA GARDE, Président du jury,
- Madame BERARD Martine, Adjointe au Maire, déléguée à l'habitat durable et aux cimetières, Mairie de TOULON, Vice-Président du jury,

Collège des fonctionnaires :

- Madame BILLEBAULT Bernadette, Adjoint technique territorial, Mairie de LUC-EN-PROVENCE, au titre de l'article 17-III du décret du 05 juillet 2013 modifié,
- Monsieur AUFRAY Jean-André, Ingénieur principal, Directeur du S.I.R.C, Syndicat Intercommunal de Restauration Collective,

Collège des personnalités qualifiées :

- Madame CAUQUIL Virginie, Attaché principal, Directeur Général, Centre Communal d'Action Sociale de TOULON,
- Monsieur BOURJULT Jean-Pierre, Attaché territorial, Acheteur marchés publics, Centre Communal d'Action Sociale de TOULON.

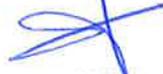
Article 2 : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal administratif de Toulon, 5 rue Racine, CS 40510, 83 041 TOULON Cedex 9 ou à partir de l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département du Var.

Fait à La Crau, le 10 janvier 2024

Pour le Président Christian SIMON,
et, par délégation,
le 2ème Vice-Président,



René UGO

Maire de SEILLANS

Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

